



**PRÉFÈTE
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur
du Sud-Ouest**

ANNEXE 1

BRIVE – COMMISSARIAT DE POLICE

Extension et mise aux normes de l'armurerie

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES



Direction de l'Immobilier – Service Local Immobilier Limousin

Le présent CCTP comporte :

⇒ **Des dispositions générales**

⇒ **2 lots**

- Lot 1 : Plâtrerie – Peinture – Revêtement de sol – Plafond suspendu – Menuiserie intérieure
- Lot 2 : Électricité – CVC

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1 - Définition de l'opération

L'opération concerne des travaux d'extension et de mise aux normes de l'armurerie du commissariat de Police de Brive la Gaillarde situé au 4 boulevard Anatole France.

Les locaux concernés sont situés au sous-sol et au RdC du bâtiment (voir plan 1/4 et 2/4)

1.1 Description sommaire des travaux

Les travaux objet du présent marché concernent :

- la démolition de cloisons,
- la fourniture et la pose de bloc porte en acier ;
- la création de cloison, la fourniture et la pose de plaque acier ;
- la fourniture et la pose de film occultant sur les fenêtres ;
- la pose de l'éclairage artificiel, d'un revêtement de sol et la mise en peinture dans les nouveaux locaux ;
- la fourniture et la pose des équipements (capteur bi technologie (volumétrique et thermique) sur l'alarme existante ;
- la mise en place d'un contrôle d'accès type digicode ;
- la mise en place d'une vidéo protection.

La distribution des locaux après travaux figurent sur le plan 3/4 et 4/4.

1.2 Intervenants

Maître d'ouvrage :

État – Ministère de l'Intérieur

Maîtrise d'ouvrage opérationnelle et conduite d'opération :

Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud-Ouest (SGAMI SO) –
Direction de l'immobilier - 89 cours Dupré-de-Saint-Maur - BP 30091 - 33041 BORDEAUX CEDEX
représenté localement par le Service local immobilier Limousin.

Contrôleur technique : Sans objet

Coordonnateur sécurité et protection de la santé : Sans objet

2 - Documents joints au marché

Documents graphiques :

Le présent marché comporte les documents graphiques ci-après :

- Plan 1/3 Sous-sol état actuel
- Plan 2/3 Rez-de-chaussée - État actuel
- Plan 3/3 Détail RdC

Ces plans sont fournis en format .pdf lors de la consultation. Au moment des travaux, ils pourront être remis au titulaire sous format .dwg.

3 - Allotissement

Les travaux sont scindés en 2 lots.

- Lot 1 : Plâtrerie – Peinture – Revêtement de sol – Plafond suspendu – Menuiserie intérieure
- Lot 2 : Électricité - CVC

4 - Pièces à fournir par les titulaires de travaux

En complément à ce qui est demandé au CCAP, chaque titulaire de lot devra remettre au maître d'ouvrage :

Pendant la période de préparation :

- La liste des personnels susceptibles d'intervenir sur le chantier ainsi que la copie de leur pièce d'identité.
- La liste des véhicules devant accéder au site avec copie de leur carte grise.
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux,
- Les avis techniques ou certificats des matériaux et produits mis en œuvre,
- La documentation commerciale et technique détaillée des produits mis en œuvre

5 - Mise en œuvre des sources de chaleur

L'exécution des travaux nécessitant la mise en œuvre d'une source de chaleur mobile (chalumeau, lampe à souder...) devra être précédée de la remise au Maître d'Ouvrage d'un permis feu indiquant :

- la nature, le lieu, la date et la durée du travail à effectuer.
- les mesures de prévention prises contre les risques d'incendie.
- les moyens éventuels de lutte contre l'incendie prévus sur le chantier concerné.

6 – Sécurité et protection de la santé

Un plan de prévention sera établi par le chargé de prévention de l'établissement et il sera proposé à la signature de l'entreprise.

8 -Nettoyage et protection des ouvrages

Le titulaire de chaque lot a la responsabilité du nettoyage et de la protection des ouvrages existants et de ceux réalisés par ses soins jusqu'à la réception du présent marché.

La propreté et le rangement du chantier devront être assurés journallement. Les passages devront être dégagés afin de laisser les utilisateurs circuler normalement.

Pour ce faire, l'entrepreneur devra

- limiter au maximum l'emprise des travaux,
- maintenir les accès de sécurité libres et protégés,
- réaliser un nettoyage quotidien,
- organiser le rangement tout au long de la journée,
- remettre les locaux en ordre après intervention.

9 - Horaires de travail

La plage horaire sera de 08h30 à 17h30.

Aucune entreprise ne sera autorisée à être présente sur le chantier en dehors de cette plage horaire.

LOT N° 1 – Plâtrerie - Peinture – Revêtement de sol – Plafond suspendu – Menuiserie intérieure

1.1. Prescriptions environnementales

Le titulaire du présent marché s'efforcera de mettre en œuvre les actions suivantes au profit de l'environnement :

- utilisation de matériels et matériaux dont la composition permet de réduire le volume des produits polluants ou toxiques. Cette démarche sera mise en avant lors de la fourniture des fiches techniques (FDES) à joindre au mémoire technique ;
- prévention de la production des déchets et quand ils existent leur orientation vers des filières de valorisation ;
- privilégier le réemploi, la réutilisation, le reconditionnement, l'intégration de matières recyclées ou biosourcées et d'une manière générale toute action en faveur du recyclage.

1.2. Protections et travaux préparatoires

L'entreprise prévoira pour toute la durée du marché la mise en place d'une protection au sol sur toute la surface des locaux adjacents de la zone travaux (voir plan 2/4).

Cette protection sera constituée d'une bâche statique posée sur le revêtement de sol existant et fixée autant que de besoin.

1.3. Démolition et dépose

Locaux du sous-sol :

Les travaux comprennent :

- la dépose du bloc porte entre le dégagement 14 et le stationnement 20,

Locaux du rez-de-chaussée :

Les travaux comprennent :

- la dépose des plinthes
- la dépose des dalles de plafonds suspendus et ossatures nécessaires aux travaux. La dépose des dalles se fera de façon soignée en vue de leur réemploi. La prestation prendra aussi en compte la partie des plafonds impactés par les travaux dans les locaux 18 repos et 20 rédaction.
- la démolition de la cloison du local 19 armurerie actuel et du sas de la porte d'entrée du bureau 20 (repères A, B et C)
- la dépose des blocs portes du local 19 armurerie, de la circulation (entre armurerie et façade) et du local 20 rédaction.

1.4. Maçonnerie

Locaux du rez-de-chaussée :

Les travaux comprennent :

- le comblement au béton des deux marches pour l'installation de la porte acier : localisation local actuel 20 rédaction
- création de deux marches béton dans le prolongement des marches comblées : localisation local futur 20 armement.

1.5. Cloisonnement

Locaux

Les travaux comprennent :

- la pose d'un film occultant sur les vitrages des 2 fenêtres destinées à être murées ;
- la fourniture et la pose d'une cloison CR3 de type knauf surêté de chez knauf ou équivalent y compris l'isolant en laine roche et bandes (voir plan état projeté plan 3/3) ;
- la fourniture et la pose de cloisons sèches 72/48 double entraxe espacé de 40cm y compris l'isolant en laine de roche et bandes. Ces cloisons seront renforcées d'une plaque en acier 20/10ème d'épaisseur posée de dalle à dalle (voir repère E sur plan 3/3) ;
- la fourniture et la pose de cloisons sèches 72/48 double entraxe espacé de 40cm y compris l'isolant et laine de roche et bandes (repère D) ;
- la fourniture et la pose de plinthe en bois de hauteur 7 cm sur toutes les cloisons créées.

1.6. Peinture

Tous les murs, cloisons impactés par les travaux et toutes les plinthes :

Les travaux comprennent :

- les travaux préparatoires ;
- le nettoyage ;
- le rebouchage ;
- le ponçage ;
- une couche d'impression ;
- la finition en 2 couches de peinture acrylique finition satinée ;
- joint acrylique de finition contre les huisseries.

Le choix des couleurs sera effectué par la maîtrise d'œuvre.

1.7. Revêtement de sol

Locaux créés ou modifiés au RdC (SAS, LDA, armement, bureau 23) :

Les travaux comprennent :

- la fourniture et la pose d'un ragréage auto-lissant de type P3 minimum ;
- la fourniture et la pose d'un revêtement de sol PVC classé U4P3, modèle au choix du maître d'ouvrage ;
- la fourniture et la pose de barres de seuil collée et vissée.

1.8. Menuiseries intérieures

Locaux du sous-sol (entre le dégagement 14 et le stationnement 20)

Les travaux comprennent

- la fourniture et pose d'un nouveau bloc porte en acier, 4 paumelles, serrure électromécanique 3 points d'ancrage (piloté par le contrôle d'accès par digicode fourni le lot électricité). La porte sera équipée d'un cylindre de secours A2P*** et le bâti support ira de dalle à dalle
- la fourniture et la pose d'un ferme porte et d'une butée.

Locaux du RdC

Les travaux comprennent :

- la fourniture et pose de 3 blocs portes en acier, 4 paumelles, serrure électromécanique 3 points d'ancrage (piloté par le contrôle d'accès par digicode fourni le lot électricité). Les portes seront équipées d'un cylindre de secours A2P*** et les bâti support iront de dalle à dalle. Ces portes seront installées à l'entrée des locaux 19 SAS, 19a LDA et 20 armement.
- la fourniture et la pose de 3 fermes portes et de 3 butées.

1.9. Équipements

Le titulaire devra la fourniture et mise en place du système de rangement des armes individuelles (PA / pistolets automatiques).

Le matériel proposé devra disposer d'un emplacement distinct pour l'arme et son chargeur.

L'ensemble sera solidement fixé au mur.

Chaque casier sera ouvert par une clef distincte (1 jeu de 2 clefs par casier). Un passe général de 2 clefs sera fournie pour ouvrir tous les casiers.

Le fabricant MDLS (voir image ci-dessous) propose un équipement conforme. Un matériel équivalent sera accepté sous réserve qu'il offre les mêmes fonctionnalités (matériel équivalent).



Local 19a LDA:

Les travaux comprennent :

- fourniture et pose d'un ensemble supports plus casiers d'arme individuelles de 120 unités.

Local 20 armement:

Les travaux comprennent :

- fourniture et pose d'un ensemble supports plus casiers d'arme individuelles de 50 unités.

1.10. Plafonds suspendus**Locaux du rez-de-chaussée : 19 Sas – 19a LDA – 20 Armement**

- fourniture et la mise en œuvre d'un plafond suspendu à base de laine de roche de couleur blanche, 600/600mm, épaisseur 25mm à poser sur ossature en acier galvanisé laqué blanc avec profils en T de 24 mm à bord droit.

Local 23 bureau et 18 repos

- reconstitution des ossatures manquantes et repose des dalles de plafonds suspendus précédemment déposées y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.

LOT N° 2 Électricité – CVC

2.1 Prescriptions environnementales

Le titulaire du présent marché s'efforcera de mettre en œuvre les actions suivantes au profit de l'environnement :

- utilisation de matériels et matériaux dont la composition permet de réduire le volume des produits polluants ou toxiques. Cette démarche sera mise en avant lors de la fourniture des fiches techniques (FDES ou PEP) à joindre au mémoire technique ;
- prévention de la production des déchets et quand ils existent leur orientation vers des filières de valorisation ;
- privilégier le réemploi, la réutilisation, le reconditionnement, l'intégration de matières recyclées ou biosourcées et d'une manière générale toute action en faveur du recyclage.

2.2 Électricité

Les travaux comprennent :

- le repérage des installations existantes, la mise hors tension, la consignation, l'enlèvement des câbles et luminaire interrupteur et PC des locaux restructurés ;
- la dépose des luminaires existants ;
- le retrait de la commande va et vient du local 18 repos ezt son remplacement par une commande simple,
- la dépose des goulottes y compris les équipements associés. Le prestataire laissera un en attente le câblage pour un poste de travail soit 2 PC et 1 RJ45 ;
- la repose après travaux du poste de travail laissé en attente ;
- la fourniture et la pose de 3 pavés LED 600*600, y compris commande par interrupteur installés dans chaque local. Les interrupteurs seront munis de voyants lumineux. Les locaux concernés sont le SAS 19, le LDA 19a et le 20 Armement. La prestation comprend le câblage et toutes sujétions pour une parfaite finition ;
- la fourniture et la pose de détecteurs bi technologies (volumétrique et thermique) raccordés sur la centrale existante (marque Siemens modèle Sintony) pour les locaux du RdC 19 SAS, 19a LDA et 20 Armement. La détection et l'alarme sera désactivée par le biais du clavier déjà en place.
- la fourniture et la pose de 2 caméras IP de marque bosch ou équivalent raccordées sur le stockeur (baie système) existant en sous sol y compris la mise à jour du logiciel si nécessaire. Locaux à équiper : 19 SAS du RdC et local 12 armurerie au sous sol ;
- la fourniture et la pose de 4 contrôle d'accès de type digicode commandant les serrures électromécaniques des portes y compris raccordement, test de fonctionnement. Locaux à équiper au RdC : 19 SAS, 19a LDA et 20 Armement et porte au sous-sol entre le dégagement 14 et le stationnement 20.
- la fourniture et la pose de 3 détecteurs automatique incendie (DAI) optique raccordé sur la centrale SSI du bâtiment de marque CHUBB y compris la mise à jour du SSI si nécessaire. Locaux concernés sous sol local 12 armurerie et RdC 19a LDA et 20 armement.
- tous travaux nécessaire pour une prestation complète.

2.3 CVC

Les travaux comprennent :

- la dépose de 2 radiateurs, y compris la modification du réseau et tous travaux nécessaires vidange, remise en eau etc...) ; localisation : plan état actuel local repos et rédaction
- la fourniture et la pose de 3 bouches d'extractions. 2 seront installées dans le local 19a LDA et 20 armurerie puis raccordés sur la VMC des WC se trouvant au RDC du bâtiment. La troisième bouche sera installée dans le local 2 armurerie du sous-sol puis raccordée sur la VMC des WC du sous-sol. Le débit dans chaque local doit être de 3 volumes/h. Les moteurs d'extraction seront remplacés pour être adaptés aux nouveaux débits.